

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR	X		
M	Pierre	BELL-LLOCH	X		
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON	X		
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

Délibération 1

Installation du Conseil d'administration

Le doyen des administrateurs expose :

- Vu les articles R. 421-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation prévoyant les règles de composition et de renouvellement des Conseils d'Administration des offices publics de l'habitat qui stipule que la fusion d'OPH entraîne le renouvellement du conseil d'administration sauf pour les représentants des locataires des conseils d'administrations des OPH fusionnés qui désignent parmi eux les représentants des locataires appelés à siéger dans le conseil d'administration jusqu'à la prochaine élection.
- Vu l'arrêté 2020/715 du 3 mars 2020 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, prononçant la fusion des offices publics de l'habitat CACHAN HABITAT, KREMLIN-BICETRE HABITAT et OPALY à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- Vu l'arrêté 2021/3640 du 11 octobre 2021 de Madame la Préfète du Val-de-Marne prononçant la fusion des offices publics de l'habitat de VITRY-SUR-SEINE, VILLEJUIF et OPALY à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Vu la délibération n°2021-14-12_2599 en date du 14 décembre 2021 du conseil territorial du Grand-Orly Seine Bièvre ayant désigné, sur proposition des villes d'Arcueil, de Cachan, de Gentilly, Kremlin-Bicêtre, Vitry-sur-Seine et Villejuif les représentants de l'établissement territorial de rattachement, ainsi que les représentants des associations d'insertion,
- Vu les désignations opérées par les institutions ou représentants concernés.
- Vu l'article R. 421-4 du Code de la Construction et de l'Habitation qui établit comme suit la composition d'un conseil d'administration d'OPH de 27 membres :
 - Quinze membres désignés par l'établissement territorial de rattachement
 - Dont six conseillers territoriaux
 - Dont neuf personnalités qualifiées en matière de politique de l'habitat et/ou élues dans une collectivité autre que l'établissement territorial
 - Un membre désigné par la ou les caisses d'allocations familiales du département du siège de l'office (CAF) ;
 - Un membre désigné par l'union départementale des associations familiales (UDAF) du département du siège de l'office ;
 - Un membre désigné par les associés des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction dans le département du siège (Action Logement) ;
 - Deux membres désignés par les organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département du siège ;
 - Deux membres représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ;
 - Cinq membres représentant des locataires.

Le Conseil d'administration prend acte de la composition du conseil d'administration

Article unique :

Les 6 représentants de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

- Fatah AGGOUNE
- Pierre BELL-LLOCH
- Carine DELAHAIE
- Pierre GARZON
- Jean-Luc LAURENT
- Stéphane RABUEL

Les 9 personnalités qualifiées :

- Shamime ATTAR
- Bianca BRIENZA
- Serge CAMIER
- Gilbert CHASTAGNAC
- Céline DI MERCURIO
- François DOUCET
- Marie JAY
- Luc LADIRE
- Christine MUSEUX

Les 2 représentants des associations d'insertion :

- Dominique MENDES pour l'association AUVM
- Edith PESCHEUX pour l'association CLLAJ

Le représentant de la CAF : Pascal BRAND

Le représentant de l'UDAF : Véronique CHALMANDRIER

Le représentant d'Action logement : Michel LANNEZ

Les représentants des syndicats :

- Liliane CHARBONNIER pour la CGT
- Noël CELATI pour la CFDT

Les représentants des locataires :

- Jacky CARON pour la CLCV
- Philippe LESPINASSE pour la CNL

- Michèle MATTESCO pour la CNL
- Jean OMNES pour la CNL
- Miguel DONGUY pour la CGL

M Noel CELATI

Doyen du Conseil

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR	X		
M	Pierre	BELL-LLOCH	X		
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON	X		
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DÉLIBÉRATION N° 2

Élection de la présidence

Monsieur le doyen des administrateurs expose :

- Vu l'arrêté 2021/3640 du 11 octobre 2021 de Madame la Préfète du Val-de-Marne prononçant la fusion des offices publics de l'habitat de VITRY-SUR-SEINE, VILLEJUIF et OPALY à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Vu les articles L.421-11 et R. 421-11 du Code de la Construction et de l'Habitation définissant les modalités d'élection du (de la) Président(e) ;
- Vu la précédente délibération du conseil d'administration ayant pris acte de la composition du conseil d'administration ;
- Considérant que le/la président.e du conseil d'administration est élu.e à la majorité absolue des membres du conseil d'administration ayant voix délibérative, parmi les six membres ayant la qualité de conseiller.ère territorial.e, ;

Le Conseil d'administration élit à l'unanimité Madame Carine DELAHAIE à la présidence du Conseil d'Administration de VALDEVY

M. Noël CELATI

Doyen du Conseil

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR	X		
M	Pierre	BELL-LLOCH	X		
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON	X		
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DÉLIBÉRATION N° 3

Composition du bureau du conseil d'administration

Madame la Présidente expose :

- Vu l'arrêté 2021/3640 du 11 octobre 2021 de Madame la Préfète du Val-de-Marne prononçant la fusion des offices publics de l'habitat de VITRY-SUR-SEINE, VILLEJUIF et OPALY à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Vu l'article R421.12 du Code de la construction et de l'habitation relatif à la composition et à l'élection du bureau du conseil d'administration des offices publics de l'habitat (OPH) ;
- Vu les précédentes délibérations du présent conseil ayant pris acte de la composition renouvelée du conseil d'administration et de l'élection de la Présidente ;
- Considérant que le bureau de l'office comprend, outre la Présidente du conseil d'administration, présidente de droit, six membres, dont un.e représentant.e des locataires, qui sont élus par le conseil d'Administration au scrutin majoritaire ;

Le Conseil d'administration à l'unanimité arrête la composition du bureau du Conseil d'Administration

- Pour les locataires : Philippe LESPINASSE (CNL)
- Céline DI MERCURIO
- Fatah AGGOUNE
- Luc LADIRE
- Gilbert CHASTAGNAC
- Christine MUSEUX

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR	X		
M	Pierre	BELL-LLOCH	X		
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON	X		
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DÉLIBÉRATION N° 4

Nomination du/de la vice-président(e)

Madame la Présidente expose :

- Vu l'arrêté 2021/3640 du 11 octobre 2021 de Madame la Préfète du Val-de-Marne prononçant la fusion des offices publics de l'habitat de VITRY-SUR-SEINE, VILLEJUIF et OPALY à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Vu l'article R421.12 du Code de la construction et de l'habitation relatif à la nomination de la vice-présidence ;
- Vu la précédente délibération du conseil d'administration aux termes de laquelle la composition du bureau a été arrêtée ;
- Considérant que, sur proposition de la du président.e, le conseil d'administration confère à un membre du bureau le titre de vice-président.e, et que ce dernier assiste la.le président.e dans ses fonctions et le supplée en cas d'absence ou d'empêchement ;

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité la nomination de la Vice-Présidente.

Article unique :

De conférer, sur proposition de la présidente, la qualité de vice-présidente à **Céline DI MERCURIO**

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR	X		
M	Pierre	BELL-LLOCH	X		
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON	X		
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DÉLIBÉRATION N° 5

Délégation de compétences du Conseil au bureau

Madame la Présidente expose :

- Vu l'arrêté 2021/3640 du 11 octobre 2021 de Madame la Préfète du Val-de-Marne prononçant la fusion des offices publics de l'habitat de VITRY-SUR-SEINE, VILLEJUIF et OPALY à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Vu l'article R421.16 du Code la construction et de l'habitation relatif aux attributions respectives des organes dirigeants ;
- Vu la délibération du présent conseil par laquelle le conseil d'administration a arrêté la composition du bureau ;
- Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place des délégations de compétences du conseil d'administration au bureau.

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité la délégation de compétences du conseil au bureau

Article unique :

De donner au bureau les délégations de compétences suivantes :

- Décider des programmes de réservation foncière, d'aménagement, de construction et de réhabilitation ;
- Décider des actes de disposition ;
- Autoriser les transactions ;
- Autoriser, selon le cas, le/la Président.e ou la directrice générale à ester en justice, en application des articles R. 421-17 ou R. 421-18 ; toutefois, en cas d'urgence, ou lorsqu'il s'agit d'une action en recouvrement d'une créance, la directrice générale peut intenter une action en justice sans cette autorisation. Cette délégation de compétence à autoriser d'ester en justice ne portent pas sur les contentieux visés dans les délibérations 11-12 et 13

Le bureau rend compte de son activité au Conseil d'administration.

Mme Carine DELAHAIE
Présidente du conseil d'administration

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR	X		
M	Pierre	BELL-LLOCH	X		
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON	X		
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DÉLIBÉRATION N° 6

Délégation de compétences du Conseil à la directrice générale

Madame la Présidente expose :

- Vu l'arrêté 2021/3640 du 11 octobre 2021 de Madame la Préfète du Val-de-Marne prononçant la fusion des offices publics de l'habitat de VITRY-SUR-SEINE, VILLEJUIF et OPALY à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Vu l'article R421.16 du Code la construction et de l'habitation relatif aux attributions respectives des organes dirigeants ;
- Vu la délibération n°2 du Conseil d'administration d'OPALY du 30 septembre 2021 par laquelle Madame Marianne PICARD est nommée directrice générale.
- Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place des délégations de compétences du conseil d'administration à la directrice générale afin d'optimiser le fonctionnement des organes d'administration de VALDEVY ;

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité la délégation de compétences du conseil à la Directrice Générale

Article unique :

De confier à la directrice générale les délégations de compétences suivantes :

- Souscrire les emprunts et réaliser les opérations utiles à leur gestion, et de recourir aux crédits de trésorerie.
- Réaliser les opérations relatives au placement des fonds de VALDEVY.

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR	X		
M	Pierre	BELL-LLOCH	X		
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON	X		
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DÉLIBÉRATION N° 7

Composition de la commission d'appel d'offres

Madame la Présidente expose :

- Vu l'arrêté 2021/3640 du 11 octobre 2021 de Madame la Préfète du Val-de-Marne prononçant la fusion des offices publics de l'habitat de VITRY-SUR-SEINE, VILLEJUIF et OPALY à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Vu l'article R.433-1 du code de la construction et de l'habitation, qui dispose que les offices publics de l'habitat (OPH) sont soumis au code de la commande publique ;
- Vu le Code de la Commande publique ;
- Vu l'article R.433-2 du code de la construction et de l'habitation qui régit la composition et le mode de fonctionnement de la commission d'appel d'offres (CAO) des OPH ;
- Considérant que ce dernier texte dispose que « chaque office public de l'habitat constitue une commission d'appel d'offres, composée de trois membres du conseil d'administration de l'office, qu'il désigne. Pour chaque membre titulaire, y compris son président, est prévu un suppléant. » ;
- Considérant que, par une précédente délibération de ce jour, le renouvellement du conseil d'administration a été acté, et qu'il convient en conséquence de procéder à la nomination consécutive des administrateurs membres de la CAO, la commission établira son règlement intérieur lors de sa 1^{ère} réunion.

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, la composition de la commission d'appel d'offres et la désignation de sa présidente et de son suppléant.

Article 1 :

De désigner les membres avec voix délibératives de la commission d'appel d'offres :

- Membres titulaires :
 - Fatah AGGOUNE Président de la CAO
 - Bianca BRIENZA
 - Jacky CARON

- Membres suppléants :
 - Carine DELAHAIE vice-présidente de la CAO
 - Pierre BELL LLOCH
 - Jean OMNES

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR	X		
M	Pierre	BELL-LLOCH	X		
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON	X		
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DÉLIBÉRATION N° 8

Adoption du règlement intérieur

Madame la Présidente expose :

- Vu l'article R.421-13 du code de la construction et de l'habitation relatif au fonctionnement du conseil d'administration ;
- Vu les articles R.225-21 et R.225-23 du code de commerce (auxquels renvoie l'article R.421-13 précité) ; lesquels régissent la participation aux séances par des moyens de visio conférence ou de télécommunication ;
- Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation disposant que le conseil d'administration adopte le règlement intérieur de l'office ;
- Considérant le projet de règlement intérieur transmis aux administratrices.teurs ;
- Considérant la charte de gouvernance créant un comité d'Orientation Politique composé des Maires, Vices-Président.e.s et une Présidence collégiale composée des Vices-Président.e.s ;

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité l'adoption du règlement intérieur

Article unique :

D'adopter le règlement intérieur du conseil d'administration de VALDEVY dont un exemplaire sera annexé à la délibération.

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR	X		
M	Pierre	BELL-LLOCH	X		
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON	X		
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DÉLIBÉRATION N° 9

Composition des commissions et désignation des représentants.

Madame la Présidente expose :

- Vu l'arrêté 2020/715 du 3 mars 2020 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, prononçant la fusion des offices publics de l'habitat CACHAN HABITAT, KREMLIN-BICETRE HABITAT et OPALY à compter du 1^{er} janvier 2021.
- Vu l'arrêté 2021/3640 du 11 octobre 2021 de Madame la Préfète du Val-de-Marne prononçant la fusion des offices publics de l'habitat de VITRY-SUR-SEINE, VILLEJUIF et OPALY à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Considérant que les principes du protocole de gouvernance et de la charte des valeurs adoptés par les conseils d'administration de chacun des offices fusionnés tendent à ce que chaque territoire issu de la fusion conserve ses propres commissions ou instances en charge notamment de participer à la prévention des impayés, à la veille en matière de sécurité-tranquillité, à la politique d'attribution et de gestion des commerces...
- Considérant qu'il paraît néanmoins pertinent que créer des commissions à l'échelle de l'organisme fusionné pour contribuer à l'efficacité d'une politique globale.
- Considérant enfin que, par l'effet de la fusion, VALDEVY est détenteur d'une fraction du capital de la SOCACHAL (SEM de gestion du réseau de chaleur de CACHAN), à l'instar des utilisateurs significatifs du réseau de géothermie de CACHAN, et qu'il convient de désigner son représentant aux instances de la SOCACHAL.
- Considérant enfin que, par l'effet de la fusion, VALDEVY est actionnaire de la SEMISE, et qu'il convient de désigner son représentant au conseil d'administration de la SEMISE, ainsi que son remplaçant en cas d'empêchement,
- Considérant les statuts du SIIM94 (article 7.1) et de l'hébergement du système d'information de l'ex-oph de Vitry-sur-Seine, qu'il convient de désigner deux représentants au sein du collège « des autres adhérents ».

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité la composition des commissions et groupe de travail

Article 1er :

- D'instituer **une « commission sociale » à l'échelle de Valdevy**

OBJET : Réflexion autour des politiques sociales, d'accès au droit, politique handicap, questions liées à l'égalité, la laïcité et les violences faites aux femmes. Cette commission proposera une déclinaison locale.

PERIODICITE : bi-annuelle

COMPOSITION :

- Président.e / Vice-Président.e
- 1 élu.e chargé.e de la politique sociale de chacune des 6 villes
- 5 administrateurs/trices
- 2 représentant.e.s des locataires
- 1 représentant de VALDEVY
- 1 représentant de l'UDAF
- 1 représentant de la CAF

- D'en nommer les membres émanant du conseil d'administration :

- Administrateurs/trices : Carine DELAHAIE
- Administrateurs/trices : Marie JAY
- Administrateurs/trices : Christine MUSEUX
- Administrateurs/trices : Gilbert CHASTAGNAC
- Administrateurs/trices : Shamime ATTAR

- Représentant.e.s des locataires : Jacky CARON
- Représentant.e.s des locataires : Michèle MATTESCO

Article 2 :

- D'instituer **une « commission commerces » à l'échelle de Valdevy :**

OBJET : Observatoire de l'implantation des commerces et des orientations en matière de gestion de baux et de politique contentieuse. Cette commission proposera une déclinaison locale.

PERIODICITE : bi-annuelle

COMPOSITION :

- Président.e ou vice-président.e
- élu.e au commerce de chacune des 6 villes

- 5 administrateurs/trices
- 2 représentant.e.s des locataires
- 1 représentant de la chambre des commerces
- Représentant.e.s de VALDEVY

- D'en nommer les membres émanant du conseil d'administration :

- Administrateurs/trice : Gilbert CHASTAGNAC
- Administrateurs/trice : Francois DOUCET
- Administrateurs/trice : Serge CAMIER
- Administrateurs/trice : Christine MUSEUX
- Administrateurs/trices : Luc LADIRE

- Représentant.e.s des locataires : Jacky CARON

Article 3 :

- D'instituer **une « commission tranquillité – sécurité » à l'échelle de Valdevy :**

OBJET : Réflexion sur la politique de tranquillité sécurité et diagnostic des actions correctives et préventives. Cette commission proposera une déclinaison locale.

PERIODICITE : bi-annuelle

COMPOSITION :

- Président.e ou vice-Président.e
- Elu.e tranquillité/sécurité de chacune des 6 villes
- 5 administrateurs/trices
- 2 représentant.e.s des locataires
- 1 personnel du commissariat
- Représentant.e.s de VALEDY

- D'en nommer les membres émanant du conseil d'administration
- :

- Administrateurs/trice : Luc LADIRE
- Administrateurs/trice : François DOUCET
- Administrateurs/trice : Stéphane RABUEL
- Administrateurs/trice : Marie JAY
- Administrateurs/trices : Christine MUSEUX
- Administrateurs/trices : Bianca BRIENZA
- Administrateurs/trices : Noel CELATI

- Représentant.e.s des locataires : Jacky CARON
- Représentant.e.s des locataires : Philippe LESPINASSE

Article 4 :

- D'instituer **une « commission finances » à l'échelle territoriale :**

OBJET : Préparation budgétaire et suivi

PERIODICITE : bi-annuelle

COMPOSITION :

- Président.e ou Vice-Président.e
- 5 administrateurs/trices
- 2 représentant.e.s des locataires
- Représentant.e.s de VALEDY

- D'en nommer les membres émanant du conseil d'administration :

- Administrateur/trice : Céline DI MERCURIO
- Administrateur/trice : François DOUCET
- Administrateur/trice : Serge CAMIER
- Administrateur/trice : Jean Luc LAURENT
- Administrateurs/trices : Gilbert CHASTAGNAC
- Administrateurs/trices : Shamime ATTAR

- Représentant.e des locataires : Jacky CARON

Article 5 :

De créer **un groupe de travail** ayant pour objet de proposer un plan d'actions concernant les occupations sans droit ni titre. Le groupe de travail déterminera l'animateur/trice du groupe de travail et proposera un rapport annuel au CA.

COMPOSITION :

- 5 administrateurs/trices
- 2 représentant.e.s des locataires
- Représentant.e.s de VALEDY

- D'en nommer les membres émanant du conseil d'administration :

- Administrateur/trice : Dominique MENDES (AUVM)
- Administrateur/trice : Bianca BRIENZA
- Administrateur/trice : Michèle MATESCO
- Administrateur/trice : Pascal BRAND
- Administrateurs/trices :

- Représentant.e des locataires : Ginette APPRUZZESE
- Représentant.e des locataires : Miguel DONGUY

Article 6 :

- D'instituer une :
 - **Commission prévention des impayés :**

OBJET : Examen de la situation de personnes en difficultés financières.

PERIODICITE : Trimestrielle

COMPOSITION :

- Président.e ou Vice-président.e
- 1 élu.e au social de la ville
- 1 représentant du CCAS
- Représentant.e.s de VALDEVY

D'en nommer les membres émanant du conseil d'administration :

Pour Arcueil, de nommer Carine DELAHAIE

Pour Cachan, de nommer Céline DI MERCURIO

Pour Gentilly, de nommer Fatah AGGOUNE

Pour le Kremlin-Bicêtre, de nommer Christine MUSEUX

Pour Villejuif, de nommer Gilbert CHASTAGNAC

Pour Vitry-sur-Seine, de nommer Luc LADIRE

Article 7 :

25 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote (Jean Luc LAURENT et Christine MUSEUX)

De désigner M RABUEL pour représenter VALDEVY aux instances de la SOCACHAL. Il présentera un rapport annuel au CA.

Article 8 :

25 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote (Jean Luc LAURENT et Christine MUSEUX)

De désigner M MENIER pour représenter VALDEVY au Conseil d'administration de la SEMISE. Il présentera un rapport annuel au CA.

Article 9 :

25 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote (Jean Luc LAURENT et Christine MUSEUX)

De désigner M. LADIRE pour représenter VALDEVY en tant que représentants au sein du collège « des autres adhérents » au SIIM94. Ces représentants seront convoqués dans le cas où un ou plusieurs représentants actuels au Comité Syndical ne pourraient plus exercer leur mandat et en tout état de cause avant la fin de l'année 2022 pour la désignation des deux suppléants manquants.

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR		X	M. LADIRE
M	Pierre	BELL-LLOCH		X	M. CHASTAGNAC
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON		X	Mme BRIENZA
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DÉLIBÉRATION N° 10

Déclinaison des principes du protocole de gouvernance

Madame la Présidente expose :

- Vu l'arrêté 2020/715 du 3 mars 2020 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, prononçant la fusion des offices publics de l'habitat CACHAN HABITAT, KREMLIN-BICETRE HABITAT et OPALY à compter du 1^{er} janvier 2021.
- Vu l'arrêté 2021/3640 du 11 octobre 2021 de Madame la Préfète du Val-de-Marne prononçant la fusion des offices publics de l'habitat de VITRY-SUR-SEINE, VILLEJUIF et OPALY à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Vu l'article 44 et suivants de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 (modifiés par la loi 2017-86 du 27 janvier 2017), relatifs à la mise en place d'un plan de concertation locative couvrant l'ensemble du patrimoine d'un bailleur ; plan qui prévoit notamment l'instauration d'un ou plusieurs conseils de concertation locative.
- Considérant que l'OPH fusionné constitue un partenaire public dont la gouvernance est issue des collectivités locales à l'origine de la création des OPH le composant.
- Considérant, dans ce cadre, qu'il a été prévu de procéder à des nominations de vice-présidence par ville, issus du conseil d'administration, afin d'instituer une présidence collégiale avec la.le président.e et la.le vice-président.e précédemment élu.e.s.
- Considérant, par ailleurs, que pour palier la baisse de démocratie locale liée au passage de 5 conseils d'administration à un seul, il est proposé :
 - D'instituer des conseils communaux d'orientation.
 - De convier au conseil d'administration, jusqu'aux prochaines élections de représentants des locataires, les administrateurs.trices représentant les locataires dans les conseils d'administration des OPH fusionnés.
 - De maintenir en place les conseils locaux de concertation locative dans le temps nécessaire à l'élaboration d'un nouveau plan de concertation locative.

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité la déclinaison des principes du protocole de gouvernance

Article 1^{er}:

Sur proposition de la/du président.e, de nommer les vice-président.e.s , en plus de la délégation au titre du CCH à Madame Céline di Mercurio.

- Monsieur Fatah Aggoune
- Monsieur Gilbert Chastagnac
- Monsieur Luc Ladire
- Madame Christine Museux

Article 2 :

D'instituer les conseils communaux d'orientation, selon les modalités suivantes :

Objet de l'instance/compétences :

Ce conseil sera saisi en amont du conseil d'administration, pour rendre un avis ou formuler des propositions, sur la déclinaison locale des sujets stratégiques : orientations budgétaires, politique d'entretien et de maintenance et de programmation des investissements, stratégie de la qualité de service.

Cet avis, sous forme de note ou en présentiel de l'un des membres du Conseil communal d'orientation, sera présenté en séance lors du conseil d'administration.

Modalités de fonctionnement :

Le conseil communal d'orientation sera réuni chaque fois que nécessaire en fonction des sujets qui seront inscrits à l'ordre du jour du CA.

La convocation et le secrétariat de cette instance seront réalisés par VALDEVY.

La convocation est adressée au moins dix jours avant la date de réunion du conseil communal d'orientation.

Le dossier préparatoire est adressé au moins trois jours avant cette même date.

Compte tenu de la nature de cette instance, il n'est pas prévu de condition de quorum pour rendre les avis.

Composition :

Librement composée selon les territoires.

La.le president.e ou vice-président.e de la ville concernée présidera cette instance.

Un.e représentant.e de la direction générale de l'OPH sera présent.e, ainsi que des membres des services le cas échéant pour présenter les dossiers.

De nommer les membres des conseils communaux d'orientation :

- **Arcueil -Gentilly :**

M. AGGOUNE	Fatah
Mme DELAHAIE	Carine
Mme TORDJMAN	Patricia
Mme LABROUSSE	Sophie
Mme BOIVIN	Régine
Mme GANNE LEVY	Sarah
M. VEDIE	Kevin
Mme RANSAY	Christiane
Mme ROCHETEAU LEGOURD	Maryvonne
MERLHIOT-SCHU	Claude-Madeleine
M. PAYART	Charles-Hurbain
M. LAINE	Christian-Paul
Mme TAILLANDIER	Anne
M. TOUMI	Yacine
M. TEBCHOUCHE	Fateh
M. LAURENT	André

- **Cachan :**

Mme DE COMARMOND	Hélène
Mme MARTI	Claire
M. BAUDRY	Bernard
Mme JOHNS	Iris
M. RAMAROLAHY	Andrianina
Mme AMAROUCHE	Johara
M. SABOURIN	Pierre
Mme DI MERCURIO	Céline
M. JEANJEAN	Lionel
Mme BUSSON	Catherine
Mme MERVELET	Albane
M. DELY	Joseph

- **Kremlin-Bicêtre :**

M. LAURENT	Jean-Luc
Mme AZZOUG	Anissa
M. BOUFRAINE	Kamel
M. ZINCIROGLU	Lionel
Mme DAUMIN	Stéphanie
Mme EBODE ONDOBO	Bernadette
Mme MUSEUX	Christine
Mme BRICOUT	Brigitte
M. TRAORE	Ibrahima
Mme LUTAUD	Thérèse
M. BRACQ	Jean-Claude
M. MORIZET	Hervé
M. LIFFRAN	Bruno
Mme TUFFERY	Josette
Mme LE BOUCH	Maryvonne
Mme TAILLANDIER	Anne
M. CARON	Jacky
M. BENCHETRIT	André
Mme SAMAH	Elise
Mme FOURET	Marion
M. TAPA	Narcisse
M. BRAND	Pascal
M. DASTARAC	Thierry
Mme GARNIER	Françoise
M. BELLOQ	Patrick

- **Villejuif**

M.CHASTAGNAC	Gilbert
Mme BRIENZA	Bianca
M.WEBER	
Mme BENAZZIZ	Susy
M. TOUNKARA	Mohamed
Mme CHALMANDRIER	Véronique
M. MOULAY	Tahari
Mme AZAN	Julie
M. DIAKO	Youssef

- Vitry-sur-Seine

Mr LADIRE	Luc
Mr BELL-LLOCH	Pierre
Mme LEFEBVRE	Fabienne
Mme EBODE ONDOBO	Bernadette
Mr BENBETKA	Abdallah
Mme MORONVAL	Margot
Mr GAULON	Alain
Mme ATTAR	Shamime
Mme JEANNE	Laurence
Mr IKHLEF	Abdelkader
Mr KONATE	Ibrahima
Mr BENMOHAMED	Salah
Mme GUENINE	Sonia
Mr DESCHAMPS	Lucien
Mr DESPIERRE	Gérard
Mr LESPINASSE	Francis
Mr JULIEN	Aurélien
Mr BENMOHAMED	Nourredine
Mme PESCI	Rose Marie
Mr BELLOQ	Patrick
Mr M'HALLAH	Hedi
Mme MATTESCO	Michèle

Article 3 :

De convier au conseil d'administration, jusqu'aux prochaines élections de représentants des locataires, les administrateurs.trices représentant les locataires dans les conseils d'administration des OPH fusionnés.

Article 4 :

De maintenir en place les conseils de concertation locative pré-existants, dans l'attente de la rédaction d'un nouveau plan de concertation locative commun, avec la participation de l'ensemble des membres des conseils de concertation pré-existant à la fusion.

Article 5 :

De créer un Comité d'Orientation Politique, réunissant les Maires, les Vices-Président.e.s et la Présidente au moins 3 fois par an afin de faire le point sur la vie de l'organisme et pour renforcer le travail intercommunal sur les objectifs communs.

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR		X	M LADIRE
M	Pierre	BELL-LLOCH		X	M CHASTAGNAC
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON		X	Mme BRIENZA
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DÉLIBÉRATION N° 11

Autorisation donnée à Madame la Directrice générale à ester en justice – dossier ville du Kremlin-Bicêtre.

Madame la Présidente expose :

- Vu l'ordonnance n°2007-137 du 1er février 2007 relative aux offices publics de l'habitat.
- Vu le décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat.
- Vu l'article R421-16 du code de la construction et de l'habitation relatif aux attributions respectives des organes dirigeants.
-

Le Conseil d'administration décide à la majorité (25 pour et 2 ne prennent pas part au vote Jean-Luc LAURENT et Christine MUSEUX) d'autoriser Madame la Directrice Générale à ester en justice pour le dossier de la ville du Kremlin-Bicêtre contre la délibération du CA du 23 juin 2021.

Article 1 :

D'autoriser Madame Marianne PICARD, directrice générale de VALDEVY à ester en justice devant le tribunal administratif de Melun, au nom et pour le compte de l'Office, dans le cadre du litige qui l'oppose à la ville du Kremlin-Bicêtre visant à annuler la délibération du 23 juin 2021 par laquelle le Conseil d'administration d'Opaly a approuvé sa fusion avec les organismes de Villejuif et Vitry-sur-Seine.

D'autoriser, en tant que nécessaire, la régularisation de toute action en justice devant toute juridiction compétente à l'effet de faire valoir les droits de l'office dans le cadre de ce litige.

Article 2 :

Dit que la directrice générale rendra compte de son action au Conseil d'administration suivant l'avancement de ce contentieux.

Article 3 :

Ampliation de la présente décision sera adressée :

- à la Préfecture,
- à la Directrice générale de VALDEVY

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR		X	M. LADIRE
M	Pierre	BELL-LLOCH		X	M.CHASTAGNAC
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON		X	Mme BRIENZA
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DÉLIBÉRATION N° 12

Autorisation donnée à Madame la Directrice générale à ester en justice – dossier Samir BELZEDGHOUNI.

Madame la Présidente expose :

- Vu l'ordonnance n°2007-137 du 1er février 2007 relative aux offices publics de l'habitat.
- Vu le décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat.
- Vu l'article R421-16 du code de la construction et de l'habitation relatif aux attributions respectives des organes dirigeants.

Le Conseil d'administration décide à la majorité (25 pour et 2 ne prennent pas part au vote Jean- Luc LAURENT et Christine MUSEUX) d'autoriser Madame la Directrice Générale à ester en justice pour le dossier de Samir BELZEDGHOUNI

Article 1 :

D'autoriser Madame Marianne PICARD, directrice générale de VALDEVY à ester en justice devant le tribunal judiciaire de Créteil, au nom et pour le compte de l'Office, dans le cadre du litige qui l'oppose à Monsieur Samir Belzedghouni qui, suite à la signature d'un contrat de réservation et d'acquisition d'un logement dans un immeuble à construire met en cause l'office sur le respect de ses obligations contractuelles ;

D'autoriser, en tant que nécessaire, la régularisation de toute action en justice devant toute juridiction compétente à l'effet de faire valoir les droits de l'office dans le cadre de ce litige.

Article 2 :

Dit que la directrice générale rendra compte de son action au Conseil d'administration suivant l'avancement de ce contentieux.

Article 3 :

Ampliation de la présente décision sera adressée :

- à la Préfecture,
- à la Directrice générale de VALDEVY

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR		X	M. LADIRE
M	Pierre	BELL-LLOCH		X	M. CHASTAGNAC
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON		X	Mme BRIENZA
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DÉLIBÉRATION N° 13

Autorisation donnée à Madame la Directrice générale à ester en justice – dossier Tarik ROUAJNY.

Madame la Présidente expose :

- Vu l'ordonnance n°2007-137 du 1er février 2007 relative aux offices publics de l'habitat.
- Vu le décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat.
- Vu l'article R421-16 du code de la construction et de l'habitation relatif aux attributions respectives des organes dirigeants.

Le Conseil d'administration décide à la majorité (25 pour et 2 abstentions Jean OMNES et Philippe LESPINASSE) d'autoriser Madame la Directrice Générale à ester en justice pour le dossier Tarik ROUAJNY

Article 1 :

D'autoriser Madame Marianne PICARD, directrice générale de VALDEVY à ester en justice devant le Conseil des Prud'hommes, au nom et pour le compte de l'Office, dans le cadre du litige qui l'oppose à Monsieur Tarik ROUAJNY dans le cadre d'une fin de contrat de travail (OPH Villejuif octobre 2021).

D'autoriser, en tant que nécessaire, la régularisation de toute action en justice devant toute juridiction compétente à l'effet de faire valoir les droits de l'office dans le cadre de ce litige.

Article 2 :

Dit que la directrice générale rendra compte de son action au Conseil d'administration suivant l'avancement de ce litige.

Article 3 :

Ampliation de la présente décision sera adressée :

- à la Préfecture,
- à la Directrice générale de VALDEVY

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR		X	M. LADIRE
M	Pierre	BELL-LLOCH		X	M .CHASTAGNAC
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON		X	Mme BRIENZA
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DÉLIBÉRATION N°14

Délégation de signature à Monsieur Jean-Thomas LAURENT, Directeur général adjoint de la direction politique et développement social.

Madame la Présidente expose :

- Vu l'ordonnance n°2007-137 du 1^{er} février 2007 relative aux offices de l'habitat.
- Vu le décret n°2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat.
- Vu l'article R421.18 du Code de la construction et de l'habitation relatif aux pouvoirs du Directeur Général.
- Vu la délibération n°2 du 30 septembre 2021 relative à la nomination de la Directrice Générale de l'Office.
- Considérant qu'il est nécessaire de ce fait de mettre en place de nouvelles délégations de signature pour le bon fonctionnement de l'Office à partir du 1^{er} janvier 2022.
- Considérant que la Directrice Générale peut déléguer sa signature avec l'accord du conseil d'administration notamment aux membres du personnel de l'office exerçant les fonctions de chef de service.
- Considérant que Monsieur Jean Thomas LAURENT qui exerce les fonctions de Directeur général adjoint de la direction politiques et développement social possède cette dernière qualité.

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité la délégation de signature de Mr Jean-Thomas LAURENT

Article 1 :

D'autoriser Madame Marianne PICARD, Directrice générale, à déléguer sa signature de manière permanente à Monsieur Jean Thomas LAURENT, Directeur général adjoint de la direction politique et développement social dans la limite des attributions qui lui sont confiées.

Article 2 :

La délégation est donnée pour les actes suivants :

- Les courriers-types de fonctionnement de service (notes de service, notes aux locataires, notes et courriers au personnel de son service).
- Les courriers aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés.
- Les réponses aux courriers des locataires.
- Les courriers aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés.
- Les relations et courriers aux partenaires (villes, EPT, commissariats ...).

Monsieur Jean-Thomas LAURENT est autorisé à signer les actes préparatoires, de passation et d'exécution des marchés de type MAPA 1 et 2, relevant du périmètre de ses missions, tels que définis par le guide interne des achats.

Ce dernier est également autorisé à signer les actes préparatoires aux marchés de type MAPA 3 et 4 et des marchés s'inscrivant dans le cadre de procédures formalisées tels que définis par le guide interne des achats en vigueur au sein de VALDEVY, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution.

Dans ce cadre, Monsieur Jean-Thomas LAURENT peut être suppléé pour les actes d'exécution inférieurs ou égaux à 2 000 € HT par les responsables médiation sociale, animation et vie des quartiers, tranquillité et sécurité. Cette suppléance devra être formalisée par écrit, nominative, et acceptée par lesdits responsables.

Article 3 :

La présente délégation de signature est consentie à titre personnel.

Article 4 :

Il entre dans les obligations de Monsieur Jean Thomas LAURENT de veiller, à l'occasion de l'exercice de sa délégation de signature, au respect des règles internes à VALDEVY, notamment en matière de dispositions réglementaires et légales en vigueur.

Monsieur Jean Thomas LAURENT a, outre l'obligation de veiller au respect de ces règles, celle de veiller à leur respect par l'ensemble de ses collaborateurs, par tous les actes susceptibles d'engager VALDEVY.

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR		X	M. LADIRE
M	Pierre	BELL-LLOCH		X	M. CHASTAGNAC
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON		X	Mme BRIENZA
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DÉLIBÉRATION N°15

Délégation de signature à Madame Charlotte OUGIER, Directrice générale adjointe de la direction qualité, innovation, communication et relations publiques.

Madame la Présidente expose :

- Vu l'ordonnance n°2007-137 du 1^{er} février 2007 relative aux offices de l'habitat.
- Vu le décret n°2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat.
- Vu l'article R421.18 du Code de la construction et de l'habitation relatif aux pouvoirs du Directeur Général.
- Vu la délibération n°2 du 30 septembre 2021 relative à la nomination de la Directrice Générale de l'Office.
- Considérant qu'il est nécessaire de ce fait de mettre en place de nouvelles délégations de signature pour le bon fonctionnement de l'Office à partir du 1^{er} janvier 2022.
- Considérant que la Directrice Générale peut déléguer sa signature avec l'accord du conseil d'administration notamment aux membres du personnel de l'office exerçant les fonctions de chef de service.
- Considérant que Madame Charlotte OUGIER qui exerce les fonctions de Directrice générale adjointe de la direction qualité, innovation, communication et relations publiques possède cette dernière qualité.

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité la délégation de signature de Mme Charlotte OUGIER

Article 1 :

D'autoriser Madame Marianne PICARD, Directrice générale, à déléguer sa signature de manière permanente à Madame Charlotte OUGIER, Directrice générale adjointe de la direction qualité, innovation, communication et relations publiques dans la limite des attributions qui lui sont confiées.

Article 2 :

La délégation est donnée pour les actes suivants :

- Les courriers-types de fonctionnement de service (notes de service, notes aux locataires, notes et courriers au personnel de son service).
- Les courriers aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés.
- Les réponses aux courriers des locataires.
- Les commandes liées au fonctionnement, imprimerie, maquettes, frais de réception.
- Les courriers aux prestataires, demandes de devis et validation.
- Les relations et courriers aux partenaires (villes, EPT...).

Madame Charlotte OUGIER est autorisée à signer les actes préparatoires, de passation et d'exécution des marchés de type MAPA 1 et 2, relevant du périmètre de ses missions, tels que définis par le guide interne des achats.

Cette dernière est également autorisée à signer les actes préparatoires aux marchés de type MAPA 3 et 4 et des marchés s'inscrivant dans le cadre de procédures formalisées tels que définis par le guide interne des achats en vigueur au sein de VALDEVY, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution.

Dans ce cadre, Madame Charlotte OUGIER peut être suppléé pour les actes d'exécution inférieurs ou égaux à 2 000 € HT par le responsable de la communication, et le directeur de la qualité et de l'innovation. Cette suppléance devra être formalisée par écrit, nominative, et acceptée par lesdits responsable et directeur.

Article 3 :

La présente délégation de signature est consentie à titre personnel.

Article 4 :

Il entre dans les obligations de Madame Charlotte OUGIER de veiller, à l'occasion de l'exercice de sa délégation de signature, au respect des règles internes à VALDEVY, notamment en matière de dispositions réglementaires et légales en vigueur.

Madame Charlotte OUGIER a, outre l'obligation de veiller au respect de ces règles, celle de veiller à leur respect par l'ensemble de ses collaborateurs, par tous les actes susceptibles d'engager VALDEVY.

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR		X	M.LADIRE
M	Pierre	BELL-LLOCH		X	M.CHASTAGNAC
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON		X	Mme BRIENZA
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DÉLIBÉRATION N° 16

Compte financier 2020 KREMLIN BICETRE HABITAT

Madame la Présidente expose :

- Vu le compte financier établi par les services comptables et financiers, ainsi que son annexe littéraire,
- Vu le rapport sur le compte financier,
- Vu le rapport d'audit du commissaire aux comptes (RSM Paris) portant sur ces comptes financiers en date du 21 janvier 2022,
- Considérant que, du fait de la fusion ayant pris effet au 1^{er} janvier 2021, la mission du commissaire aux comptes se doit d'être une mission d'audit et non de certification,
- Considérant que le résultat de l'exercice 2020 se solde par un résultat excédentaire de 912 404,34 €,

Le Conseil d'administration décide à la majorité (25 pour et 2 ne prennent pas part Jean-Luc LAURENT et Christine MUSEUX) de voter le compte financier 2020 du Kremlin-Bicêtre.

Article 1 :

D'approuver le compte financier de l'exercice 2020.

Article 2 :

D'affecter le résultat excédentaire de 912 404,34 € de l'exercice 2020 au compte 110 report à nouveau.

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR		X	M. LADIRE
M	Pierre	BELL-LLOCH		X	M. CHASTAGNAC
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON		X	Mme BRIENZA
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT		X	Mme MUSEUX
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DÉLIBÉRATION N° 17

Etats financiers 2020 CACHAN HABITAT

Madame la Présidente expose :

- Vu les états financiers établis par les services comptables et financiers, ainsi que leur annexe littéraire,
- Vu le rapport sur les états financiers,
- Vu le rapport d'audit du cabinet FIDUCIAL AUDIT, commissaire au compte jusqu'à la date de la fusion ayant pris effet au 1^{er} janvier 2021, portant sur ces comptes financiers en date du 31 décembre 2020,
- Considérant que, du fait de la fusion ayant pris effet au 1^{er} janvier 2021, la mission du commissaire aux comptes se doit d'être une mission d'audit et non de certification,
- Considérant que le résultat de l'exercice 2020 se solde par un résultat excédentaire de 497 159,46 €,

Le Conseil d'administration décide à la majorité (25 pour et 2 ne prennent pas part au vote Jean-Luc LAURENT et Christine MUSEUX) de voter l'états financiers 2020 CACHAN HABITAT

Article 1 :

D'approuver le compte financier de l'exercice 2020.

Article 2 :

D'affecter le résultat excédentaire de 497 159,46 € de l'exercice 2020 au compte 110 report à nouveau.

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR		X	M LADIRE
M	Pierre	BELL-LLOCH		X	M CHASTAGNAC
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON		X	Mme BRIENZA
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DÉLIBÉRATION N° 18

Etats financiers 2020 OPALY

Madame la Présidente expose :

- Vu les états financiers établis par les services comptables et financiers, ainsi que leur annexe littéraire,
- Vu le rapport financier sur les comptes clos le 31 décembre 2020,
- Vu le rapport de certification du commissaire aux comptes Fiducial Audit sur les comptes annuels au 31 décembre 2020,
- Considérant que le résultat de l'exercice 2020 se solde par un résultat excédentaire de 475 451,93 €,

Le Conseil d'administration décide à la majorité (24 pour, 2 ne prennent pas part au vote Jean-Luc LAURENT, Christine MUSEUX et 1 abstention Michèle MATTESCO) de voter l'états financiers 2020 OPALY

Article 1 :

D'approuver les états financiers de l'exercice 2020.

Article 2 :

D'affecter le résultat excédentaire de 475 451,93 € de l'exercice 2020 au compte 110 report à nouveau.

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR		X	M. LADIRE
M	Pierre	BELL-LLOCH		X	M. CHASTAGNAC
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON		X	Mme BRIENZA
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DÉLIBÉRATION N° 19

Débat d'orientations budgétaires

Madame la Présidente expose :

- L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales relatif au débat d'orientations budgétaires.
- Considérant le rapport présenté.

Le Conseil d'administration prend acte du débat d'orientations budgétaires

Article unique :

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022.

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR		X	M LADIRE
M	Pierre	BELL-LLOCH		X	M CHASTAGNAC
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON		X	Mme BRIENZA
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DELIBERATION N°20

Opération de réhabilitation de 407 logements – Résidence des Hauts Martinets – Kremlin- Bicêtre.

Acceptation du protocole mettant fin au marché des entreprises Palabreo et Orignal Communication

Madame la Présidente expose :

- Vu le marché n°2019/S-AmoCLHM ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concertation avec les locataires dans le cadre de la réhabilitation du groupe Les Hauts Martinets signé le 28 octobre 2019 par Kremlin-Bicêtre Habitat ;

- Vu l'évolution du projet de réhabilitation de la résidence des Hauts Martinets au Kremlin-Bicêtre et la nécessité de la mise en place d'un marché auprès d'une MOUS et de la réalisation d'une enquête sociale,

Le Conseil d'administration à l'unanimité décide,

Article 1 :

- D'Approuver la mise en place d'un protocole mettant fin au marché n°2019/S-AmoCLHM des entreprises Palabreo et Orignal Communication.

Article 2 :

- D'Autoriser Marianne PICARD, Directrice Générale, à signer tous les actes nécessaires à la conclusion de ce protocole.

Article 3 :

- Déléguer la signature de ces actes à la Direction Générale Adjointe maîtrise d'ouvrage et patrimoine, en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Générale.

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR		X	M. LADIRE
M	Pierre	BELL-LLOCH		X	M. CHASTAGNAC
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON		X	Mme BRIENZA
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DELIBERATION N° 21

Opération de construction de 17 logements - VEFA avec le promoteur IN'LI au 30, rue Berthollet – Arcueil

Autorisation et approbation pour la signature des actes d'achat en VEFA.

Madame la Présidente expose :

- Vu la délibération N° 7 du 15/12/2021,
- Vu l'avis des Domaines du 27/01/2022 autorisant l'achat à un prix de de 2 727 euros HT / m² SHAB, parking compris.
- Vu la négociation aboutie avec la ville d'Arcueil et le promoteur IN'LI ;
- Vu le projet de construction d'un immeuble à Arcueil, d'une surface habitable d'environ 1146 m² construit par IN'LI ;
- L'achat de l'immeuble en VEFA, comprenant 17 logements et 8 places de parking s'effectuera à un prix de 2 727 euros HT / m² SHAB, parking compris
- Vu le rapport de présentation ci-joint.

Le Conseil d'administration à la majorité (25 pour et 2 abstentions Fatah AGGOUNE et Bianca BRIENZA) décide,

Article 1 :

- Approuver l'acquisition de 17 logements et 8 places de stationnement en VEFA auprès d'IN'LI pour un montant de 2 727 € HT par m² de SHAB, parking compris.

Article 2 :

- Autoriser Marianne PICARD, Directrice Générale, à signer tous les actes nécessaires à la conclusion de cette vente en VEFA.

Article 3 :

- Déléguer la signature de ces actes à la Direction Générale Adjointe Maitrise d'Ouvrage et Patrimoine, en cas d'absence de la Directrice Générale.

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR		X	M. LADIRE
M	Pierre	BELL-LLOCH		X	M. CHASTAGNAC
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON		X	Mme BRIENZA
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DELIBERATION N°22

**Opération de construction ZAC Gare Ardoines, lot Bas3b, de 78 logements –
Modification de la délibération n°2017 06 20 08 ter (OPH Vitry sur Seine)**

Madame la Présidente expose :

- Vu la délibération n°2017 06 20 08 ter du conseil d'administration de l'OPH de Vitry sur Seine du 20 juin 2017 portant sur le lancement de l'opération lot Bas 2b lot B pour 80 logements.

- Considérant que l'EPA ORSA, aménageur de la ZAC, a affiné ses études de faisabilité urbaine.

Le Conseil d'administration à l'unanimité décide,

Article 1 :

- Approuver la modification du nom de l'opération en Bas3b.

Article 2 :

- Fixer le nombre de logements construits sur le lot Bas3b à 78.

Article 3 :

- Décider de passer un marché global de conception réalisation pour réaliser l'opération.

Article 4 :

- Constitue le Jury comme suit :
 - Madame la Directrice Générale, Présidente du Jury
 - Trois administrateurs de l'office
 - Un représentant de la Ville de Vitry sur Seine
 - Un représentant de l'EPA ORSA
 - Trois architectes.

Article 5 :

- Décider de valider les prix de revient et plan de financement prévisionnels

Prix de revient prévisionnel (TVA 10.00%)

Coût du foncier : 3.504.110,00€

Construction : 9.430.000,00€

Honoraires + divers : 1.593.700,00€

Total : 14.527.810,00€

Financements prévisionnels

Subvention Etat : 111.752,00€

Subvention ANRU : 417.600,00€

Subvention Département : 539.400,00€

Subvention de la Région : 156.000,00€

Subvention Ville de Vitry : 327.600,00€

Prêt ANRU : 523.200,00€

Prêt CDC : 10.289.477,00€

Prêt 1% : 710.000,00€

Fonds propres : 1.452.781,00€

Total : 14.527.810,00€

Article 6 :

- Autoriser Marianne PICARD, Directrice Générale, à signer tous les actes nécessaires à la conclusion de cette opération de construction.

Article 7 :

- Déléguer la signature de ces actes à la Direction Générale Adjointe Maitrise d'Ouvrage et Patrimoine, en cas d'absence de la Directrice Générale.

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration